



VILLE DE
NAMUR

Département de l'Education
Et des Loisirs (D.E.L.)
Service de l'enseignement

A l'attention des parents des élèves des écoles
communales de la Ville de Namur

Nos références : EJ/20/
Votre agent traitant : JASSELETTE Evelyne
☎ : 081/24 64 03- Fax : 081/24.71.99
@ evelyne.jasselette@ville.namur.be

Namur, le 27 avril 2020

Objet : Coronavirus – Mesures suite au Conseil national de sécurité du 24 avril 2020

Madame,
Monsieur,

Le Conseil national de sécurité du 24 avril a décidé d'un plan de déconfinement. Ce plan prévoit le maintien des garderies telles qu'elles sont actuellement organisées. Il prévoit aussi une reprise partielle et progressive des leçons à partir du 18 mai de manière à recréer un lien avec les équipes et les activités pédagogiques. Voici comment la Ville de Namur organisera les choses dans ses écoles communales :

1. Les garderies

Si votre école est actuellement ouverte, elle le restera. Les autres écoles rouvriront dès que 5 enfants devront y être présents.

A partir du 4 mai, cette garderie sera également accessible aux enfants dont les parents travaillent dans les secteurs concernés par la reprise progressive de l'activité économique.

Durant cette garderie, les enfants réaliseront les travaux que leur instituteur ou institutrice aura donné à distance à toute la classe (soit via la plateforme de la Ville 'Ecole à distance', soit via le moyen choisi par l'enseignant.e).

Le confinement dure depuis plusieurs semaines maintenant. Il est possible qu'il amène des difficultés au sein de la famille. Si tel est le cas, ces familles sont invitées à prendre contact avec la direction de l'école afin d'envisager des pistes de solution, en toute confidentialité.

2. La reprise des cours

Pour qui ? A partir du 18 mai, pour les seuls élèves de 6^{ème} année primaire. A partir du 25 mai, les élèves de 1^{ère} et de 2^{ème} années reprendront également le chemin de l'école.

A quel rythme ? Les élèves de 6^{ème} année primaire retourneront à l'école 2 jours par semaine. Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années iront un jour par semaine. Ce sont les maxima autorisés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

HOTEL DE VILLE
B-5000 Namur

Pour quoi faire ? L'accent sera mis sur les prérequis essentiels et la consolidation des apprentissages.

A quelles conditions ? Ce retour à l'école se fera dans le respect strict des mesures d'hygiène et de sécurité tant pour les enfants que pour les membres du personnel. Les mesures détaillées vous parviendront avant la reprise des cours. Sachez déjà que notamment :

- Tous les élèves de 6^{ème} année et tous les membres du personnel devront porter un masque toute la journée. Le 18 mai, l'école fournira un masque en tissu à chaque élève et des masques chirurgicaux à chaque membre du personnel.
- Les écoles seront toutes équipées de savon, gel hydro-alcoolique et serviettes en papier en grand nombre et qu'il sera veillé à des lavages de mains fréquents
- Les locaux seront réorganisés de manière à ce que le nombre d'élèves ne dépasse pas 10 (sauf exception) par classe. Ces locaux devront respecter les normes de superficie : 4m² par élève et 8 m² pour l'enseignant. Si la taille des locaux n'est pas suffisante, la taille des groupes sera revue pour respecter ces normes.
- Les classes seront réaménagées de manière à ce que les chaises et les bancs soient les plus éloignés possible les uns des autres. En classe, les places seront fixes.
- Les classes seront nettoyées après chaque utilisation par un groupe d'élève. Les sanitaires seront vérifiés et nettoyés deux fois par jour.
- Les repas seront pris en classe. Il s'agira uniquement de repas tartines (à fournir par les parents).

Obligation scolaire ? L'obligation scolaire est rétablie à partir du 18 mai pour les élèves de 6^{ème} année primaire et à partir du 25 mai pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années. Cela signifie qu'à partir de ces dates, l'école relèvera les demi-jours d'absence des élèves des années concernées qui ne se présenteront pas à l'école.

Travaux scolaires ? Pour les élèves qui reprendront les cours, l'enseignant donnera du travail à faire à domicile portant sur les matières vues en classe. Pour ces élèves, aucun nouveau dossier pédagogique ne sera proposé sur la plateforme de la Ville 'Ecole à distance'.

Quels horaires ? Pour permettre la reprise des cours dans le respect de toutes ces mesures, les horaires de cours seront probablement adaptés mais les cours ne commenceront pas avant l'heure habituelle ni ne se termineront au-delà.

Possibilité de garderie avant et après les cours ? Pour les enfants pour lesquels il n'y a pas d'autre solution, une garderie sera organisée aux heures habituelles de votre école. Les enfants re-scolarisés (P6 puis P1 et P2) qui resteront à la garderie ne côtoieront toutefois pas les autres enfants accueillis en journée à la garderie, de manière à éviter de mélanger différents groupes d'enfants.

Les enfants en difficulté scolaire qui ne sont pas dans les classes qui reprennent les cours pourront, en concertation avec leurs parents et en toute confidentialité, être accueillis les mercredis pour bénéficier d'un appui complémentaire.

Concrètement, les enseignants et la direction de votre école, accompagnés par différents services communaux, travaillent à la réorganisation de l'école et des horaires pour accueillir les enfants en toute sécurité. Pour mener au mieux ce travail de réorganisation, l'école vous contactera sous peu pour connaître vos éventuels besoins en garderie.

La priorité étant de garantir au maximum la sécurité de vos enfants et des membres du personnel, toutes ces adaptations vont nécessiter un peu de temps pour être pensées, analysées, testées avant de vous être communiquées. D'avance nous vous remercions de votre patience.

La direction de votre école se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire par rapport aux informations de ce courrier.

Nous vous remercions de votre collaboration pour traverser ensemble cette nouvelle étape de la meilleure manière et vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, nos meilleurs sentiments

La Cheffe de bureau administratif,

Evelyne JASSELETTE

L'Echevine de l'Enseignement

Patricia GRANDCHAMPS